

TROUSSEAU BTSA 1ère Année

(Les étudiants de 2^{ème} année doivent déjà avoir cet équipement)

Pour l'EPS :

- 1 tenue de sport (short et survêtement)
- 1 paire de tennis adaptée à l'extérieur et l'intérieur
- 1 serviette et nécessaire de douche
- 1 gourde (possibilité d'achat d'une gourde à 5 € au profit de l'association sportive)

Autres disciplines :

- 1 blouse (nylon exclu)
- 1 vêtement de travail

Équipement de Protection Individuelle (E.P.I.)

Durant leur scolarité, les étudiants vont participer à des activités pratiques, qui après analyse des risques encourus, dans le cadre de la réglementation relative à l'hygiène et la sécurité, font apparaître la nécessité de porter des équipements de protection individuelle (E.P.I.).

Ces équipements font normalement l'objet d'une dotation des maîtres de stage, mais devant la difficulté de voir appliquée telle pratique et devant le risque encouru par nos étudiants, il leur est donc demandé de se munir impérativement :

- d'une paire de chaussures de sécurité,
(Gammes : NF EN ISO 20345 ou NF EN ISO 20346 ou NF EN ISO 20347)
- d'une paire de gants de travail.

A noter pour les étudiants de BTS Viticulture-Oenologie de 1^{ère} année

Vous allez faire des travaux pratiques sur l'exploitation du lycée dès la rentrée ; **il est donc impératif d'avoir l'équipement le jour de la rentrée : les chaussures de sécurité, les gants et le vêtement de travail sont obligatoires, les bottes de sécurité conseillées.**

Fournitures pour les étudiants hébergés à la résidence étudiante :

- Literie pour lit 1 personne en 90 x 200 : alèse protège-matelas, oreiller et taie d'oreiller, drap housse, drap plat et couverture(s) **ou** couette et housse de couette